



Des éligibles qui ne le seraient plus alors qu'ils ont respectés les premières directives de la direction

Des éligibles sous pression et sans protection = comment parler de volontariat ?

Des mesures discriminantes pour les salariés ayant de l'ancienneté

Mail
cftc-expleo@gmail.com
Web
www.cftc-expleo.fr

Application mobile
CFTC Expleo



RCC 2025

La CFTC ne signera pas l'accord

La **CFTC** a décidé de ne pas apporter sa signature à cet accord de rupture conventionnelle collective. Les autres OS non plus d'ailleurs...

La **CFTC** est consciente que cette décision va, de fait, bloquer les projets de salariés qui s'étaient déjà projetés vers de nouveaux horizons et souhaitent profiter des mesures proposées pour changer de société, se reconvertir, ou créer leur propre entreprise.

Les principaux points qui ont pesé sur notre décision :

- ⇒ Compte tenu des incertitudes qui planent sur cette année 2025 et un marché du travail peu dynamique ou en berne, la **CFTC** exigeait que des mesures protectrices soient intégrées dans cet accord. Nous souhaitons la mise en place d'une **période de « neutralisation » des sanctions** (refus de mission), le temps de la RCC, pour les salariés éligibles qui ne se seraient pas portés volontaires,
- ⇒ **Une liste de salariés initialement éligibles et qui ne le devenaient plus** car la direction souhaitait ajouter de nouveaux critères : le salarié était initialement obligé d'accepter les missions sous peine de ne plus être éligible et avec les nouveaux critères, si ce même salarié était en mission alors il n'était plus éligible puisqu'en mission ! Pour la **CFTC** cela aurait créé un climat d'incertitude et de démotivation pour les salariés concernés,
- ⇒ Un **plafonnement** des indemnités supra-conventionnelles **défavorisant** les salariés avec une grande **ancienneté**,
- ⇒ Un **congé de mobilité trop court**, notamment pour les salariés engageant des formations, qui débutent souvent à l'automne,

Enfin, un volet important du projet n'a pas été suffisamment pris en compte par la direction : **la gestion des risques psychosociaux**. De nombreux **licenciements** ont déjà eu lieu, pour des raisons que nous jugeons souvent litigieuses. Des **pressions** ont été exercées sur des salariés pour les pousser au départ, d'autres au contraire, potentiellement volontaires, étaient découragés de partir.

L'enquête menée par le cabinet d'expertise mandaté par le CSE a **corroboré nos analyses** et a révélé une **ambiance** globale plutôt **mauvaise** et des salariés très **soucieux** voire fortement **perturbés** par tout ce qui se passe au sein d'Expleo France.

Et maintenant ?

La **CFTC** est consciente des conséquences de l'échec de cette négociation. La **pression** qui existe déjà **risque de s'aggraver** sur une population fragilisée par le manque d'activité.

La direction va devoir prendre ou imaginer de **nouvelles mesures** pour gérer le sureffectif lié au standby et à sa volonté de réorganisation.

La **CFTC** reste ouverte au dialogue comme à son habitude pour étudier les nouvelles solutions que la direction souhaitera mettre en œuvre mais elle veillera à ce qu'elles soient **acceptables pour tous**.

La **CFTC**, au travers de ses délégués syndicaux et de ses membres présents au CSE Expleo France, continuera donc à se montrer **très attentive** aux futures décisions et agissements de la direction **pour éviter toutes dérives inacceptables**.